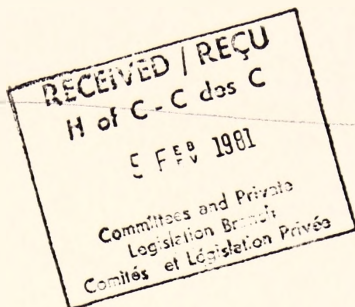


ASSOCIATION DES FERMIERES DE L'ONTARIO



Support

Le 23 janvier 1981.

L'Association des Fermières de l'Ontario, Cercle de *St. Bernardin* représentant 65 membres appuie fortement dans leur ensemble, les recommandations du mémoire conjoint de l'ACFO et du CMO, présenté au comité spécial mixte sur la constitution du Canada en novembre 1980.

La sauvegarde de notre langue et de notre identité culturelle en tant que minorité francophone nous est essentielle et même vitale. Il est donc d'importance capitale que vous vous souciez de nos droits de minoritaires dans ce débat constitutionnel. Notre cercle tient particulièrement aux recommandations suivantes:

1^o l'article 133 de l'AANB doit s'appliquer au moins aux provinces de l'Ontario et du Nouveau Brunswick tout comme à celles du Québec et du Manitoba.

2^o Les minorités anglophones et francophones doivent avoir le droit d'administrer leurs propres institutions scolaires.

Ces recommandations assureraient un statut égal au français et à l'anglais devant les tribunaux et à la Législature et offriraient aux franco-ontariens un pouvoir décisionnel en matière d'éducation

Pour la francophonie ontarienne

Claudette Lévesque